

~~Motion~~ Postulat

Pour une sécurisation de la route de Teinture et du chemin de la Scie

La route de la Teinture et le chemin de la Scie desservent un quartier de petits locatifs et de villas ainsi que le café des Alpes. Ils permettent l'accès au chemin de la Colline, sans issue, et réservé aux riverains, ainsi qu'au chemin du Bévieux, interdit au trafic après 300 m.

Ces rues figurent sur le réseau de sentiers pédestres, et offrent notamment l'accès aux Mines de Sel, au Parcours Vita et aux hameaux de notre commune. Elles sont également balisées en tant qu'itinéraire cyclable (routes 59 Alpes vaudoises – Pays de Fribourg) et pour les vélos tout-terrains (itinéraire 68 Alpes de la région du Léman Bike). Des enfants et adultes, à pied ou en trottinette l'empruntent quotidiennement et l'on peut y croiser régulièrement des cavaliers.

La partie inférieure de la route de Teinture est certes équipée d'un trottoir, mais à partir de la passerelle à la hauteur du Glarey, tous les usagers se retrouvent sur la chaussée et aucune ligne ne protège les piétons. De plus, la configuration, due aux constructions et aux véhicules parkés, offre une visibilité limitée.

Ces deux rues ne sont malheureusement pas fréquentées que par les cyclistes et les randonneurs. Des voitures et camionnettes riveraines ou allochtones l'empruntent quotidiennement et parfois, à un rythme dépassant largement une vitesse considérée comme raisonnable dans ces rues sinueuses et où la largeur ne dépasse pas 3,50 m par endroits.

Ainsi, et avant que l'irréparable ne soit commis, nous demandons à la Municipalité :

- De classer durablement et signaler la route de la Teinture et le chemin de la Scie dans leur intégralité en tant que zone à 30 km/h,
- D'effectuer plusieurs rappels de la vitesse par des inscriptions à la peinture « 30 km/h » sur la chaussée tous les 300 m.

Ces mesures peuvent être rapidement mises en place, pour un coût très modique. Le Conseil fédéral a de plus simplifié la procédure des zones 30 dès le 1^{er} janvier 2023. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-90055.html>. Elles seront efficaces afin de réduire la dangerosité de cet axe privilégié par la mobilité douce.

Nous remercions d'avance la municipalité pour son écoute et sa réactivité afin de protéger sa population.

Pour les groupes des Vert-e-s,

et Socialistes Zuber

~~et Avancions Ouverture~~

Jean-Michel Koehler

Bex, le 8 mars 2023

